

# SYNDICAT MIXTE POUR LE SCOTERS

## EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU BUREAU SYNDICAL DU 20 NOVEMBRE 2014 À 14 HEURES 30

Centre administratif de la CUS – salle 225 - STRASBOURG

**Présents :** M. Jacques BIGOT, M. Bernard FREUND, M. Eric KLÉTHI, M. Jean-Marc WILLER, M. Etienne WOLF

**Absents excusés :** M. Yves BUR, M. Alain JUND, M. Claude KERN, Mme Anne-Pernelle RICHARDOT, M. Justin VOGEL

18-2014

### Permis d'aménager Lotissement Prairie à Achenheim

#### *Description de la demande*

Le service départemental Aménagement, Urbanisme et Habitat du Conseil général du Bas-Rhin a transmis, pour avis, au Syndicat mixte pour le SCOTERS, une demande de permis d'aménager pour le lotissement La Prairie route d'Ittenheim à Achenheim déposée par la FONCIÈRE HUGUES AURELE.

Il s'agit d'un lotissement de 20 lots maximum dont le terrain d'assiette est de 10 198 m<sup>2</sup> en IAU2. Le projet vise la construction de 30 à 31 logements, dont 12 à 13 en collectif représentant une surface plancher 10 198 m<sup>2</sup>.

#### *Le projet au regard du SCOTERS*

La commune d'Achenheim est membre de la Communauté de communes Les Châteaux. Dans le SCOTERS, elle est identifiée comme une commune proche de l'espace métropolitain. En ce sens, elle constitue un lieu privilégié pour développer l'habitat. Elle doit viser dans les zones d'urbanisation future, 25 % d'habitat intermédiaire et une densité devant se trouver dans une fourchette de 30 à 35 logements à l'hectare.

*Le Bureau syndical  
sur proposition du Président  
après en avoir délibéré,  
décide de faire part de l'avis suivant :*

***Au regard des orientations du SCOTERS, la demande de permis d'aménager route d'Ittenheim à Achenheim n'appelle pas de remarque particulière.***

Certifié exécutoire compte tenu de :

La transmission à la Préfecture le - 1 DEC. 2014

La publication le - 1 DEC. 2014

Strasbourg, le - 1 DEC. 2014

Le Président  
Jacques BIGOT